

LA NOUVELLE EUROPE – LA ROUMANIE

Xavier GERARD
(France)

Les multiples initiatives européennes et nord-atlantiques portent en elles une vision profondément novatrice de la triade Etat-nation-territoire. En outre, chaque Etat est des lors engagé dans une réflexion sur le concept de sécurité commune.

A partir de la mise en commun de leurs ressources minières et sidérurgiques a travers la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la France et l'Allemagne de l'après-guerre visaient évidemment la meilleure des politiques d'empêchement de l'agression par une surveillance des le temps de paix du potentiel du voisin. Ce contrôle mutuel et volontaire n'est plus de mise aujourd'hui dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union élargie a 15 membres. Mieux, l'espace Schengen, parce qu'il suppose l'action collective européenne, et donc le dépassement de l'espace national, est comme l'affirme Dominique David¹, *a la fois une manoeuvre politique offensive (aller plus avant dans la constitution d'un espace politique commun) et une manoeuvre technique de défense (avancer dans la coordination des structures répressives au niveau de pertinence internationale exigé par le développement du grand marché européen).*

En fait notre sécurité n'est plus circonscrite a notre territoire. Précisément nos frontières ne sont plus la référence de la réflexion de défense et il convient, désormais, pour assurer la sécurité de notre communauté politique nationale, de savoir reconnaître, identifier et anticiper ce que l'on nomme les «menaces transverses», non classiques, telles que l'économie illicite, le commerce des drogues, le terrorisme etc.

Michel Foucher² observe que le nouvel état du monde paraît marqué par la coexistence de deux types de comportements entre Etats: d'une part, les relations fondées sur les rivalités territoriales et les ambitions contradictoires, et d'autre part, la promotion d'intérêts nationaux dans le cadre d'actions a long terme reposant sur le dialogue et la conciliation entre partenaires. Des sociétés closes occupées a déterminer leurs espaces, leurs frontières et les attributs de leur souveraineté côtoient les sociétés ouvertes, soucieuses de faire partager a l'extérieur les comportements démocratiques internes. Bref, des temps socio-historiques distincts coexistent au sein même des relations inter-étatiques.

De fait, Raymond Aron³ rappelait que *l'Etat territorial était l'unité d'action d'une unité politique, souveraine a l'intérieur de limites tracées sur la carte.* L'Etat territorial et national est l'idéal du XXe siècle. Le conflit yougoslave a de ce fait le caractère anachronique du retour violent au fait national au moment où les Européens sont engagés dans un processus de mise en place d'un système d'Etats nationaux ouverts.

L'Europe entame une réflexion sur les valeurs qui la fondent, notamment la démocratie et le sens de la personne. L'idée de nation, telle qu'elle a été imposée au XIXe siècle a l'Europe tout entière et qui a conduit a exacerber les divisions jusqu'en notre siècle, n'est plus de mise aujourd'hui si, en s'adjoignant la puissance de l'Etat, elle cherche a s'affirmer comme valeur totalisante. La démarche des démocrates-chrétiens qu'étaient Gasperi, Monnet, Schumann n'avait pas d'autre but que mettre en commun, de façon pratique, des valeurs universelles

partagées, en particulier celles relatives à la personne humaine, à ses droits.

L'Europe est aujourd'hui le lieu où peut se faire l'expérience de l'altérité: la perception de l'Etat, du fait national diffère entre un Français et un Allemand. Les débuts de la Communauté Economique Européenne ont été vécus par l'Allemagne comme le cadre de sa démocratisation. Elle était pour nous, ainsi que le souligne Alfred Grosser, un moyen de limiter la liberté d'action allemande, plus «acceptable» qu'un contrôle unilatéral sur la Ruhr. Aussi, ce qui se joue aujourd'hui, est moins la question d'une nationalité européenne que celle de l'identité.

De plus, la question de la souveraineté revêt en France, Etat centralisé par excellence, une importance particulière. En fait la construction européenne ne suit aucun modèle juridique et politique préalable. A cet égard, elle ressortit à un volontarisme politique de notre temps, volonté⁴, à la fois de tourner le dos à un déterminisme historique fondé sur l'idéalisme et les nationalismes et de mettre en place les institutions qui favoriseront avec réalisme, la solidarité et l'action.

A un journaliste qui lui demandait son sentiment sur la pérennité de l'idée de nation du fait de la mise en place de l'union économique et monétaire, M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée Nationale répondait:

«Nous allons entrer dans le siècle des pays-continentaux. Si nous voulons passer sur la marche du monde, défendre notre niveau de vie, préparer harmonieusement le futur, il faut que nous disposions d'outils à la mesure des problèmes. Voilà pourquoi nous devons passer à l'échelon européen. C'est désormais notre espace pertinent de souveraineté. (...) Tout en renforçant notre coopération monétaire et politique, nous devons réaffirmer le rôle de la nation, ce qui n'a rien à voir avec le chauvinisme. Sur le plan économique, culturel et social, la nation demeure en effet une référence. Les idéologies volent en éclats, les familles souvent aussi, le monde apparaît menaçant, les peuples ont fréquemment perdu leurs marques: dans ce contexte, un affaiblissement du repère national risquerait de susciter des phénomènes de désorientation, de déshérence insupportable. Je me sens pleinement

Français et européen à la fois. Telle est notre responsabilité: faire l'Europe sans défaire la France»⁵.

Comme en réponse à ce qui précède, nous pouvons observer l'évolution amorcée des 1990 au sujet de la future loi sur la nationalité allemande qui associera droit du sang et droit du sol. Il s'agit là d'une révolution qui bouleverse profondément la perception que les Allemands ont d'eux-mêmes. Car depuis deux cents ans, la nation est comprise comme un fait ethnoculturel. On est Allemand parce qu'on appartient au peuple allemand, dont les caractéristiques ont notamment été forgées par les intellectuels romantiques qui ont imprégné la pensée politique du XIXe siècle. Dorénavant, on pourra être Allemand parce qu'on est né en Allemagne. Tout comme en France, où la nation est une notion politique centrée sur l'Etat. Des facteurs ont contribué à cette nouvelle approche: la force d'immigration en provenance d'Europe de l'Est; la construction de l'espace communautaire européen; l'émotion profonde qu'ont provoqué plusieurs crimes racistes au milieu des années 90; et l'unification. A travers ce dernier facteur, l'Allemagne a été forcée de résoudre la question qui la minait depuis des siècles: celle de l'étendue de son territoire et du statut des millions d'Allemands vivant plus à l'est. Des lors que l'identité nationale se conjugait plus avec un espace présentement délimité et moins avec la notion de peuple, le droit de la nationalité fondé sur le droit du sang devenait caduc.

Par ailleurs notre monde est confronté à une autre distorsion provoquée par la confrontation d'un système de relations commerciales, traduites plutôt sur un mode territorial par la mondialisation – et qui repose sur un vocabulaire et des codes bien rodés tandis que la politique des Etats n'en est qu'à ses balbutiements et que ce souffrement de se voir déposséder – ou de se déposséder eux-mêmes – de leurs compétences au profit des institutions européennes: la souveraineté. Une exigence qui consiste à détenir en dernier ressort l'autorité sur le territoire. Or, dans la pratique, «on assiste à un dépérissement de l'Etat comme autorité souveraine capable de maintenir l'ordre et la paix à l'intérieur et d'engager la nation dans des actions extérieures et, éventuellement, dans la guerre» constate Pierre Hassner⁶.

Pour lui, il est impératif de «*Maintenir les cultures et les identités nationales dans un cadre postnational commun, (...) l'ultranationalisme étant très souvent une réaction au déclin de l'identité nationale*».

Plus globalement, partout en Europe, force est de constater qu'il y a hiatus entre la pratique commerciale qui obéit à des codes universels très bien rodés et de discours politique qui se recentre volontiers à l'intérieur de barrières nationales. Pourtant Jean-Louis Guigou⁷ observe que nous sommes passés de l'ère industrielle à l'ère de l'information. Au rythme lent d'une évolution économique et politique nationale, a succédé, sur un *tempo* désormais accéléré, une prospérité régionale. L'ordre économique ancien était le résultat du développement des exportations et de la croissance de la production manufacturière. Le nouveau régime, post-industriel, est le fruit d'une capacité d'adaptation que crée des services d'échanges d'information intensifs et générateurs de forte plus-value. Dans ce contexte disparaît l'harmonie entre l'Etat, la nation et son territoire. «*On assiste à la divergence et à la dislocation au profit d'entités supranationales essayant d'organiser leur espace (Union européenne) et d'entités régionales, de beaucoup plus petite taille, qui ont tendance à s'autonomiser*».

Ainsi, les relations tendent à s'ordonner «*autour d'espaces fonctionnels, spécialisés, efficaces comme l'espace rural, l'espace urbain, l'espace agricole, l'espace commerciale, l'espace aérien, l'espace inter-communal, l'espace européen, l'espace de Schengen, l'espace méditerranéen... autant d'espaces fractionnés, spécialisés et disjointes*».

Aussi, les Etats pour se pérenniser devront-ils produire de l'unité et de la cohésion: l'unité politique autour d'un projet collectif, accessible à tous les membres de la communauté sans distinction de classe sociale, d'âge ou d'origine ethnique afin de favoriser la communication. La prospective stratégique – voir loin et grand – constitue un des moyens pour élaborer une vision commune de l'avenir et des territoires autour de laquelle se définit un projet. Cette mission noble et souveraine est dévolue à l'Etat car, selon le mot d'André Malraux, «*Toute civilisation est échange*». Et parce que là où il n'y a pas de projet commun, il n'y a que des rivalités.

Fondamentalement, il s'agit d'aborder le problème de la fracture entre identité politique (citoyenneté européenne) et identité culturelle (le sentiment d'appartenance nationale). Une question qui se pose en des termes quasi-identiques aux Etats d'Europe médiane dans la mesure où postulant à l'intégration dans les institutions euro-atlantiques, ils affirment vouloir tourner le dos à l'héritage de divisions nées de partages territoriaux de l'entre-deux-guerres.

L'Europe médiane et la Roumanie dans ce contexte nouveau

Notre monde avait pris l'habitude de diviser l'Europe en deux, de part et d'autre du «rideau de fer». Nos parents et grands-parents avaient connu, avant-guerre «Europe centrale», de la vallée du Rhin au Delta du Danube et aux plaines polonaises. Cette représentation servait volontiers les visées allemandes⁸.

Avec la réunification de l'Allemagne, l'implosion du système communiste qui consacre la fin de la bipolarisation du monde, nous sommes confrontés à la nécessité de renommer cet espace. À la suite d'Yves Lacoste⁹, il nous semble juste de préférer le terme d'Europe médiane en lui donnant une signification nouvelle et de tout autre ampleur. C'est la géo-histoire qui rend compte de cette définition.

«*On tient alors grand compte des conditions naturelles, des grandes configurations du relief, des grandes formations végétales et des données climatiques, et tout autant des facteurs culturels, politiques et démographiques qui poussent et facilitent le déplacement des peuples et des idées sur des vastes territoires, et de tout ce qui y fait obstacle. Dans ces vastes mouvements séculaires, il y a aussi pour les empires de soudaines avancées et des brusques reculs, d'où une série de changements et de mutations brutales, marqués par de brusques exodes de populations, si ce n'est pas des génocides*».

Bref, tout cela s'applique tout à fait à cette vaste portion d'Europe que j'appelle Europe médiane, entre Baltique et Méditerranée. C'est la vaste étendue, que je reconnais à cet ensemble qui permet de se rendre compte de sa grande originalité en termes de géo-histoire. Il faut en effet voir large pour se rendre compte des rivalités entrecroisées des quatre empires (...) qui se sont affrontés dans cette partie de

l'Europa ou, de surcroît, se trouvaient déjà un très grand nombre de peuples plus ou moins différents (par leur langue et leur religion).

Leur développement économique, culturel et politique a été longtemps bloqué ou ralenti du fait de la domination de ces empires étrangers, et c'est au XIXe siècle que chacun de ces multiples peuples dominés a entrepris, de se constituer en nation indépendante, c'est-à-dire avec un Etat national, ce qui a accentué leurs différences culturelles et surtout leurs antagonismes territoriaux, ces rivalités étant d'ailleurs renforcées et manipulées par les rivalités des empires».

La fin de notre siècle voit se développer en Europe un faisceau d'initiatives d'ordre divers: elles se nomment nouveau concept stratégique de l'OTAN, UEO, Partenariat pour la Paix, Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALECE ou CEFTA), groupe de Visegrad, Initiative européenne (ICE), Zone de coopération économique de la Mer Noire, Union Européenne, Eurorégions etc. Le XXe siècle s'est structuré autour de deux grands conflits mondiaux et la moitié du siècle a été dominée par un équilibre artificiel fondé sur la terreur. Les responsables de notre temps reconnaissent une urgence et, ensemble, sont amenés à oeuvrer pour l'avènement d'une Europe unie; sans doute peut-on reconnaître la la vieille ambition politique d'un Empire d'Occident, ambition partiellement réalisée dans le domaine spirituel par la papauté. De fait, la dynamique européenne procède de ce triple enracinement culturel: l'héritage greco-romain et la réflexion politique qui en découle, le christianisme et sa vision de la personne humaine ainsi que le prolongement naturel que représente l'universalité attribuée à l'affirmation des droits de l'homme. La dynamique européenne aujourd'hui cherche à se dégager de tous les antagonismes historiques¹⁰.

La Roumanie s'engage dans cette dynamique¹¹. Certes lors d'un colloque consacré à la Grande Union roumaine de 1918¹², aussi bien M. Dudu Ionescu, alors secrétaire d'Etat à la Défense, que le Général Constantin Degeratu, chef d'état-major général, ont reconnu les lacunes relatives à la stratégie de sécurité nationale, en précisent par ailleurs que les institutions politiques démocratiques et la société roumaine

devaient parvenir à une compréhension plus fine de la nécessité de planifier les efforts liés à la réforme conformément à la réalité économique, par le biais des lois budgétaires. A cet égard, il faut remarquer que le pays vient juste d'inaugurer une telle réflexion en publiant sa doctrine de sécurité.

La faveur que rencontrent les forces armées d'une façon générale au sein de la population est prolongée par l'intérêt que suscitent au parlement les questions de défense. L'ensemble devant être relativisé compte tenu de la grande austérité du budget de l'Etat.

Il y a tout juste un an, les remaniements au sein du gouvernement et de l'administration de l'Etat, sans omettre le nécessaire positionnement des différents partis de gauche à la suite de la révolte des mineurs de la vallée du Jiu furent un bon critère de maturité de la vie politique à Bucarest. La crise¹³, dont s'est fait l'écho la presse internationale, a eu ce résultat positif qui devra être compté à l'actif de l'ensemble de la société roumaine dite de transition: celui de révéler aux yeux de tous que, rejetant l'engrenage du rapport de force violent et fondé sur la peur, la société se prononçait en faveur de la voie démocratique qui privilégie la négociation entre acteurs représentatifs.

Des lors, la candidature roumaine en vue d'intégrer l'OTAN doit être lue dans le contexte roumain, c'est-à-dire dans une région encore perçue comme une zone de confins; là, l'actualité politique dans l'espace russe¹⁴, les crises dans l'espace yougoslave et la récession économique¹⁵ à l'intérieur du pays sont autant de signaux d'alerte et d'inquiétude qui revêtent une ampleur considérable.

A elle seule, la Roumanie résume la complexité de la démarche visant à définir l'Europe médiane. Sa richesse est dans sa diversité. La Transylvanie et le Banat ancrent la Roumanie dans l'Europe centrale. Le sud du pays, bordé par son delta en font un pays d'Europe danubienne mais quel sens recouvre ce terme sinon encore une idée de diversité du fait des étendues traversées par le grand fleuve? La Roumanie pour ne pas être balkanique et parce qu'elle ne l'est pas totalement, se veut d'Europe du sud-est. Ainsi, la Roumanie apparaît comme cet espace de transition au même titre que l'Europe médiane est, sur une plus vaste échelle,

un espace intermédiaire entre l'Europe du Nord-Ouest et le monde méditerranéen, entre les isthmes de l'Ouest et l'espace continental oriental¹⁶. En Roumanie, on cherche à se définir autrement que comme un pays en marge des Balkans et de l'Europe centrale *stricto sensu*, pour sortir d'une insularité pourtant fondatrice (la langue). La représentation en vogue actuellement est celle d'une centralité dans le continent, d'une plaque tournante de rencontres¹⁷. L'enjeu est de taille car il s'agit d'attirer la construction des grands corridors européens de transport¹⁸. Cette stratégie des carrefours permet d'affirmer la vocation de pays-pivot¹⁹ des relations entre l'Europe et le flanc méridional de l'Eurasie.

L'espace roumain ne se laisse pas appréhender avec des schémas simplificateurs.

Selon Jaffrey Simon, de l'Université Nationale de Défense de Washington:

«L'histoire est très importante pour quiconque souhaite comprendre l'identité, la spécificité de chacun des peuples des Balkans. Il me semble que, dans cette région en particulier, l'histoire tend à emprisonner les habitants dans leur passé. Pour ce qui est de l'avenir, du problème de l'intégration dans l'Union Européenne, l'Union de l'Europe Occidentale ou dans l'OTAN, les différents processus présupposent que soient éliminés les molentendus hérités du passé. Il convient que les peuples de pays voisins entretiennent des relations paisibles, humaines et pleines de compréhension, même si leurs grands-parents ou leurs arrière-grand-parents se sont entretenus.

(...) (Pour ce qui concerne le rôle de la Roumanie avec ses voisins, avec les organisations régionales et sous-régionales et, bien entendu, avec les institutions et les organisations telles que l'Union Européenne, l'Union de l'Europe Occidentale, l'OTAN ou le cadre offert par le Partenariat pour la Paix. Dans la mesure où elle réussira à intensifier les liens et la coopération avec ces institutions, tout en mettant aussi l'accent sur les relations de bon voisinage avec d'autres États, alors la Roumanie pourra vraiment devenir un membre de la communauté européenne et ne plus être associée au passé des Balkans)»²⁰.

L'histoire a laissé en Roumanie l'empreinte paradoxale de référents antagoniques: sa foi la

fait se tourner vers Constantinople et sa raison vers Rome. La force d'un tel mouvement aboutit inmanquablement à un déchirement. Un auteur polémiste du début du siècle a bien exprimé cet orgueil national intrinsèque dans un ouvrage intitulé *Byzance après Byzance*²¹. L'Orient tombé aux mains des Ottomans, c'est l'Eglise orthodoxe roumaine qui recueille le précieux dépôt. On peut également reconnaître en filigrane la volonté d'affirmer une voie nationale face au panslavisme du Patriarcat de Moscou.

Cette posture fut un moyen pour le pouvoir communiste de brouiller un peu mieux les cartes: des 1948, la suppression du culte gréco-catholique et l'affectation, après leur confiscation, de tous les biens de ces catholiques unis à Rome au bénéfice de l'Eglise orthodoxe a insensiblement confirmé la société dans le postulat suivant: Roumain = orthodoxe. La religion de la majorité a des lors acquis, de façon simpliste, un quasi statut de nationalité²². Est étranger celui qui est non orthodoxe.

Ce n'est pas anodin si l'on sait que le pays a préservé son identité à travers une problématique de combat avec ses voisins: les Empires russe, ottoman, austro-hongrois, c'est-à-dire la latinité contre le panslavisme, le christianisme contre l'islam, l'orthodoxe contre Rome.

Il convient certes de nuancer cette approche aujourd'hui et, s'il faut bien reconnaître la persistance d'une telle tendance, elle est le fait catégories n'ayant pas encore intégré la capacité réelle du pays à s'ouvrir.

Une autre clef de compréhension nous est donnée par Camil Mureșanu²³.

«L'identification de l'Orthodoxie avec le caractère national roumain a conduit à des conclusions erronées et désastreuses pour notre histoire, en niant la prééminence du substrat latin et son tropisme en direction des valeurs culturelles occidentales. Pour de nombreux siècles, l'Orthodoxie a diffusé l'influence slave et grecque sur notre langue et notre culture et, en dépit de nombreux mérites qu'il convient de lui reconnaître, elle a contribué au retard de notre vie spirituelle en lui imposant un horizon intellectuel statique. Et la persistance du mythe de l'autochtonisme, qu'incarne de façon privilégiée l'Orthodoxie, nous ralentit aujourd'hui encore, comme par le passé, dans

notre aspiration à satisfaire les exigences de l'intégration dans l'Europe».

Mais à l'opposé, le Professeur Andrei Pleșu, alors Ministre des Affaires Étrangères, dénonce l'existence, en Roumanie, d'un courant de pensée aux racines anciennes, qui rend l'orthodoxie responsable de la passivité, de l'inertie, du conservatisme ambiants, tandis que le catholicisme, ou le protestantisme, serait doté de vertus offensives: l'initiative, la volonté de construire, l'esprit d'entreprise²⁴.

Le dialogue désiré par une partie de la hiérarchie de l'Église orthodoxe autocéphale de Roumanie avec les autres religions pratiquées en Roumanie est réel²⁵. Il est le relais d'une volonté explicite de la part des autorités politiques de conduire la Roumanie dans la voie de l'ouverture et du respect entier des droits de l'homme. D'ores et déjà, la visite que le pape a d'emblée placée sous le signe de l'oecuménisme, qualifiée par tous les commentateurs de «retrouvailles fraternelles», peut être considérée comme un élément spirituel de grande portée politique sur le chemin de l'ouverture à l'Ouest. Le succès de cet événement montre non seulement la volonté de Rome d'avancer résolument vers la réconciliation dans une Europe libre désormais de respirer de ses «deux poumons», mais la possibilité d'une synthèse harmonieuse entre les deux cultures. Mieux encore, cette visite, la première du Souverain Pontife en terre orthodoxe, conforme la Roumanie comme pays cadre du dialogue entre l'Orient et l'Occident; la presse roumaine n'hésitait d'ailleurs pas à titrer: «Après Bucarest, Moscou?»

Il ressort, dans la mouvance des convulsions nationalistes qui ont agité l'Europe médiane tout au long des XIX^e et XX^e siècles, des problèmes liés aux groupes ethniques isolés. Mais la Roumanie, dans le respect de ses engagements pris vis à vis du Conseil de l'Europe²⁶, s'est attelée à une politique de reconnaissance des minorités présentes sur son territoire. Les effets de telles mesures ne sont pas immédiatement perceptibles ni contrôlables. Seul le temps permettra d'en mesurer l'efficacité. Pour l'heure, ces populations partagent les difficultés du quotidien dans une période de transition qui dure et tend à exacerber les ressentiments mutuels.

Ainsi que le souligne Catherine Durandin²⁷, *«c'est à l'Europe que s'adresse le questionnement roumain, à la difficulté des Européens à s'accorder une définition de la minorité nationale et sur le rapport entre les droits de l'homme et ceux des minorités. Si les questions posées sont bonnes parce qu'elles nécessitent des réponses appropriées sur la conception de l'État, de sa souveraineté, du contrat de citoyenneté, il n'en demeure pas moins que Bucarest prend acte d'une incertitude des rapports de force et des équilibres idéologiques à l'échelle européenne pour passer comme modèle de stabilité et de respect de l'État-nation».*

Car la dynamique de la réconciliation implique dans la longue durée les sociétés et se distingue de celle des négociations diplomatiques, en dépit de l'engagement en ce sens des médiateurs occidentaux, eux-mêmes confrontés de près à des forces centrifuges: rappelons à titre d'exemple le cas de la Lombardie, de l'Irlande, de la Catalogne ou de la Belgique²⁸.

Pourtant dans le même esprit qui préside à la rénovation des liens entre ethnies naguère hostiles, on voit fleurir les projets de coopération entre régions voisines. La connaissance mutuelle, selon les recommandations du Conseil de l'Europe et conformément à celles du Conseil Européen de Copenhague en 1990, travaille à fonder une société nouvelle dans cette partie d'Europe. Selon Antonela Capelle-Pogăcean²⁹, *«la thématique minoritaire (est désormais) rattachée à une problématique plus vaste, celle de la démocratisation de la société roumaine dans son ensemble (avec le souci) de distinguer l'autonomie culturelle à base ethnique de celle, territoriale, fondée sur la subsidiarité et la décentralisation, visant par conséquent l'ensemble du territoire national».*

Quant à la coopération militaire roumano-hongroise, elle a précédé un dispositif plus politique issu du «Traité d'entente, de coopération et de bon voisinage»³⁰ roumano-hongrois de 1996. Ce traité conclu sous la présidence Iliescu dans le contexte des élections qui ont porté l'actuelle majorité démocrate-chrétienne au pouvoir, est en soi révélateur d'une volonté, par le fait qu'il met un terme à toute revendication territoriale entre les deux États et

parce qu'il y est fait renonciation de toute ingérence dans les affaires intérieures relatives aux minorités.

L'avance des militaires est de bon augure. Citons en outre la création d'un bataillon mixte roumano-hongrois qui s'inscrit parfaitement dans la démarche de candidature dans l'OTAN tant de la Hongrie, accueillie dès la première vague, que de la Roumanie. Le rythme d'entraînement de cette unité originale, à l'image de la brigade franco-allemande, sera fonction du budget qui lui sera alloué. Ce qui confirmera la valeur hautement symbolique de l'existence de ce bataillon.

Les coopérations transfrontalières³¹ révèlent le pragmatisme avec lequel est envisagée la politique d'ouverture requise dans une démarche en direction des institutions euro-atlantiques. Le principe de subsidiarité trouve la matière à s'exprimer.

Michel Foucher³² invite à une intéressante réflexion sur la portion de territoire que constituent les frontières. Les régions frontalières européennes, par endroit désertiques et du ressort du ministère de la Défense, sont ailleurs, habitées par d'importantes minorités qui cherchent à retrouver une identité au-delà des frontières.

La période 1989-1996 a présenté en Europe médiane un caractère exceptionnel concernant l'évolution des espaces frontaliers. Une multitude de concepts nouveaux, comme «politique extérieure locale» ou «biorégionalisme» tente de répondre aux défis posés par l'effondrement des systèmes socialistes, l'unification allemande et la recherche d'un nouvel équilibre européen.

Alors que les nouveaux États retrouvent leur autonomie et leur identité à l'intérieur de leurs frontières historiques plusieurs régions affirment des identités culturelles et sociales spécifiques. Ces régions dont les habitants sont souvent des minorités qui s'identifient ou s'opposent à l'État national. Dans cette Europe ou chaque camp a cherché à survaloriser les éléments de sa culture, l'un et l'autre tendus par la question nationale ou produisant un discours enfermé dans une dialectique identitaire en fonction de satisfactions ou de revanches nationales, on a longtemps constaté l'absence de toute réflexion sur la citoyenneté. Le traité évoqué ci-dessus constitue, à ce titre, une approche satisfaisante.

De plus, les régions frontalières sont créditées d'une ouverture et d'une flexibilité plus grandes, d'une capacité d'innovation plus grande en matière économique et, à ce titre, elles attirent des capitaux étrangers. De front, séparation entre deux antagonismes, ressortissant à l'action militaire, la frontière est appelée à devenir, à l'intérieur d'un espace pacifié et ordonné, un lieu d'échange, de coopération, producteur de richesses.

Mieux, au début des années 90, le régionalisme s'affirme en tant que moyen d'identification, ou plutôt, en tant que moyen d'enracinement sur un fond d'histoire commune partagée même s'il a été conflictuel. Les spécialistes mettent désormais l'accent sur l'opposition entre la pratique régionaliste de la logique de la Guerre froide³³, ou région = territoire administratif, et l'apparition des «régionalismes organiques et spontanés». Les initiatives en Europe médiane peuvent s'inspirer de cette expérience. Alors que la Roumanie entre progressivement dans cette démarche³⁴, les coopérations aux frontières de la Hongrie foisonnent. Par exemple, l'Eurorégion des Carpates³⁵, une des huit eurorégions, a été créée sur l'initiative des autorités locales. L'idée est due à un groupe de géographes des pays du groupe de Visegrad³⁶ et de Roumanie.

À l'heure où s'exerce à l'Est un tropisme occidental évident combiné à une difficulté réelle l'identité politique de l'Europe³⁷, les eurorégions constituent une réponse à la question fondamentale relative à l'identité et à la citoyenneté, non plus vécue comme alimentant les divisions interethniques et autres conflits, mais tout au contraire, lieux de reconnaissance et de communication, d'échanges culturels aptes à démultiplier les ressources. Parce qu'à l'heure de la mondialisation, la rationalité de l'État-nation parvient de plus en plus difficilement à être planétaire. Il faut donc réfléchir à des mécanismes d'intégration³⁸ plus vastes.

Pour l'État roumain, une fois encore, la volonté politique exige d'être soutenue par des moyens financiers qui, pour l'heure, lui font cruellement défaut.

Enfin, le renforcement des liens avec l'Union Européenne reste problématique, pour des raisons multiples, pas seulement économiques;

aussi la coopération régionale s'inscrit dans cette période transitoire. Les autorités roumaines elles-mêmes le reconnaissent: le simple saut de l'autonomie nationale, récemment acquise et chèrement gagnée, a une intégration globale n'est pas envisageable. Une forme quelconque de régionalisme est nécessaire. C'est pourquoi un redécoupage territorial est à l'étude visant à renforcer les institutions de l'administration décentralisée³⁹. Il s'agit d'un projet coûteux qui exigera le soutien financier européen dans le cadre des investissements PHARE.

Nous retrouvons les paramètres explicitant la démarche roumaine dans l'intervention relative à l'espace balkanique de M. Catalin Harnagea:

«Nous considérons que au lieu de ce qu'on a coutume de nommer divergence de civilisation, au lieu de la fausse opposition catholicisme-orthodoxie, au lieu de cette grande crainte liée à l'incompatibilité entre chrétiens et musulmans, au lieu des terribles rivalités entre l'Est et l'Ouest, il faudrait que les efforts se concentrent sur une coopération étroite, constructive, dans le respect absolu de la spécificité de chacun, pour construire la Nouvelle Europe, dans laquelle les Balkans, fidèles aux valeurs communes de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de l'économie de marché, peuvent devenir une zone de stabilité, de sécurité et de prospérité»⁴⁰.

Le discours d'investiture⁴¹ du Président Constantinescu est révélateur de cette nouvelle posture, parallèlement à un attachement très ferme à l'ambition nationale qu'est devenue l'intégration de la Roumanie dans les structures euro-atlantiques:

«Si nous ne démontrons pas notre capacité à coopérer effectivement avec nos voisins, qui resteront, nos partenaires, même après l'intégration européenne, nos chances de rejoindre les structures européennes seront nulles».

À ce jour, la Roumanie a mis un point d'honneur à parfaire son discours en vue de l'intégration. Reppelant comment son pays a été

détourné de la voie démocratique voilà cinquante ans, le Président Constantinescu⁴² souligne que l'expérience ainsi acquise, à la fois complexe, dramatique et profitable, peut être mise au service de l'idéal européen, fondé sur la coopération et le partenariat. Il ajoute:

«Pour la Roumanie, l'isolement est désormais devenu un fantôme du passé. Nous construisons maintenant le présent et l'avenir à travers l'intégration et la coopération, une intégration et une coopération toujours plus actives, toujours plus responsables.

(...) Notre approche se veut réaliste. Nous croyons que la Roumanie n'a rien à craindre d'autres nations. Bien au contraire, nous pensons que lorsque la démocratie triomphera dans le monde entier, le mot guerre disparaîtra de notre vocabulaire. C'est précisément pour cette raison que nous ne souhaitons pas que notre candidature comme membre de l'OTAN soit interprétée comme un appel au secours en vue de confier à d'autre la responsabilité de notre défense».

Au travers de l'actualité des initiatives européennes et notamment l'émergence d'un débat relatif à la citoyenneté et de son corollaire qu'est la définition d'une Europe des régions préservant la cohésion interne des États, nous avons tenté d'esquisser les réalités roumaines. C'est dans le contexte de ce questionnement européen et de ce pertinence d'une nouvelle Europe que la Roumanie exprime aujourd'hui sa volonté d'ancrage à l'Occident.

À la croisée des chemins, sans méconnaître ses pesanteurs, elle se doit de valoriser ses atouts, riche non pas de ce qu'elle chercherait à défendre jalousement mais de ce qu'elle est prête à partager. Tirant profit de sa démarche, tandis qu'elle se considère encore comme un pays de confins, alors ce pays européen, riverain de la Mer Noire, pourra être le pays-pivot, acteur de réconciliation dont la sécurité de la nouvelle Europe a besoin.

-
1. Dominique David, chargé de mission auprès du directeur de l'IFRI, professeur à l'ESM de Saint-Cyr, dans *Politique étrangère: L'ampleur du doute*.
 2. Michel Foucher, directeur de l'Observatoire européen de géopolitique dans la revue *Politique étrangère: La fin de la géopolitique? Réflexion géographiques sur la grammaire des puissances*.

3. *Démocratie et totalitarisme* (1965).
4. *Le monde especes et systemes*, de Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy, Denis Retailé, notamment le chapitre *Europe(s)*.
5. Enjeux – Les échos nr. 135 – avril 1998. Dossier: *Le choc de l'Euro*.
6. *Entre Union et nations, l'Etat en Europe*, ouvrage collectif sous la direction d'Anne-Marie Le Gloanec, Presses de Sciences po.
7. Jean-Louis Guigou, directeur a la Délégation a l'Aménagement du Territoire et a l'Action Régionale (DATAR) lors d'une conférence prononcée a l'Université de Rabat (avril 1996). *Futuribles* numéro de septembre 1996.
8. Cette vision de la Mitteleuropa était aussi partagée par le géographe français Emmanuel de Martonne, conseiller de Georges Clemenceau pour les affaires de frontieres en Europe centrale, qui eur un rôle de premier plan au secrétariat du Comité d'études pour la préparation de la Conférence de la Paix de février 1917 a mars 1919. Il en est résulté notamment le nouveau tracé des frontieres de Roumanie en réponse a la volonté de démanteler l'Empire austro-hongrois.
9. *Géohistoire de l'Europe médiane*. La Découverte/Livres Hérodote, sous la direction de Béatrice Giblin et Yves Lacoste, 1998.
10. *L'autre Europe* de Jacques Rupnik 1990. Crise et fin du communisme. Avoir pour objectif a l'horizon 1992, une forteresse Europe serait néfaste pour la transition a l'Est, mais a terme aussi pour la coésion de la Communauté européenne elle-meme. L'Europe occidentale ne pourrait se protéger par un nouveau «rideau de fer», communautaire ou autre, des convulsions de l'autre Europe. Plus récemment (*op. cit.*, note 6) Pierre Hassner écrit: «La première condition de la sécurité occidentale est l'évolution pacifique de l'Est vers la démocratie».
11. *Courrier des Pays de l'Est*, nr. 341 – juillet 1998. Consulter notamment les tableaux relatifs aux sous-ensembles régionaux post-CAEM. La Roumanie appartient a 3 unions régionales, outre les accords signés avec l'Union Européenne. Précisons que ZCEMN et ICES ont davantage pour la coopération que le libre échange. La Roumanie s'est jointe a la Croatie et a la Slovénie dans de l'ALECS. Accord de libre échange Croatie-Slovénie. Enfin, pour ce qui est de la Zone de coopération économique de la Mer Noire, on en doit pas ignorer qu'elle s'ouvre vers des projets civilo-militaires.
12. Colloque anniversaire de la *Grande Union roumaine de 1918 – Dimensions et significations* organisé par l'institut pour la politique de Défense et d'Histoire militaire. Bucarest 26-27 novembre 1998.
13. La colère des mineurs en janvier 1999 peut être interprété comme une conséquence de la situation difficile de l'économie roumaine. Une breve analyse peut en être faite.
 - 1° Cette «grande marche» vers Bucarest illustre le choc de deux temps socio-historiques.
 - 2° derrière ce groupe, manipulé ou non, porteur de revendications qui le dépassent, se profile certes, bien d'autres enjeux exclusivement politiques et sociétaux – et non plus économiques ou salariaux –.
 Pourtant, force est de constater que les grands pouvoirs en Roumanie se sont révélés non seulement stables. mais actifs et matures: le gouvernement dans son approche du probleme, le parlement et partie de la classe politique, mais également les médias comme relais d'information destinée a la société civile.
14. La Roumanie, pour des raisons évidentes, ne peut rester indifférente aux événements qui se déroulent chez son voisin russe. La géopolitique de Mackinder peut ici être revisitée. La réticence russe devant l'extension de l'OTAN s'explique alors par la persistance de l'illusion impériale qui retarde la mise en place en Russie d'un système moderne et démocratique. Les initiatives euro-atlantiques se révèlent un test facilitant le passage de l'aspiration impériale a l'insertion dans le dispositif européen comme un État «normal». Alors, l'accueil des anciens pays satellites dans une OTAN élargie pourra être compris, non plus comme une extension offensive, mais comme un basculement vers l'Oust des démocraties d'Europe médiane.

On peut également se reporter au dossier publié par la *Revue de l'OTAN*, nr. 3 – mai-juin 1997: *La relation OTAN – Russie, élément-clef de la sécurité européenne*, notamment *Mythes et illusion: l'optique russe* (p. 11-15) de Tatiana Parkhalina, de l'Académie des Sciences de Russie.
15. Selon les estimations produites par les institutions internationales, la Roumanie serait le seul pays d'Europe centrale et orientale présentant une diminution du PIB d'environ – 2,8%. (Etudes Transition Report de la BERD, FMI, Economist Intelligence Unit et Vienna Institute. par ailleurs, la République Tchèque est qualifié du taux de progres le plus faible de la zone avec +0,9%; en revanche, la Bulgarie enregistrerait une croissance de +3,1%. Il est néanmoins ordinaire de distinguer les résultats de l'économie officielle, déficitaires, et ceux de l'économie non officielle qui, eux, enregistre un large taux de croissance.
16. Il est intéressant ce confronter cette approche géographique a celle proposée dans *Revue de Défense Nationale* 1997: *Un axe latin: une nécessité pour la défense européenne*, par Jean-Michel Bréjot. Sans faire de la référence culturelle un absolu géostratégique au sein des alliances, la présence de la Roumanie s'impose tout naturellement en vue du rapprochement et de la cohésion des forces européennes.
17. Cité par Michel Foucher, *op. cit.* Dan Berindei, *Romanian Journal of International Affairs*, vol. II, 4/1996.

18. Revue *Commentaire* nr. 83 – automne 98: *Les transports mondiaux*.
19. Cf. Les travaux de Matei Cazacu, chercheur au CNRS. Etudes sur le Danube 1998.
Consulter également. *La Documentation photographique*, février 1999: *L'Europe médiane*.
20. Dr. Jeffrey Simon, chercheur à l'institut pour les Etudes Stratégiques Nationales de l'Université Nationale de Défense de Washington. Cité par *Revue d'Histoire Militaire* 4(50) 1998.
21. Nicolae Iorga (1905).
«Le roumanisme orthodoxe ou l'orthodoxie roumaine», c'est ce qu'exprime et défend en 1919 Miron Cristea, premier patriarche orthodoxe et sénateur de la Grande Roumanie, grande figure politique de l'entre-deux-guerres.
22. Il est surtout intéressant de constater que son discours est cité et commenté dans la Revue d'Histoire Militaire RIM nr. 6(52) 1998: *Tenons compte de la tradition de l'Eglise orthodoxe*.
23. *Bulletin of the Center for Transylvanian Studies*, Volume VI, nr.1, 1997.
24. Intervention tirée du quotidien *Curentul* (4 septembre 1998): *Dérapages sur le chemin de l'oecuménisme*.
Rappelant que la même orthodoxie n'a pas empêché la Grèce d'intégrer l'Union Européenne, M. Pleșu ajoute: *L'Europe vers laquelle nous nous dirigeons doit être aussi une nouvelle Europe. Il nous faudra, en d'autres termes, la réinventer, la façonner ensemble avec audace et confiance dans l'avenir. L'idée européenne doit être enrichie, non pas restaurée comme une pièce de musée. L'esprit européen ne nous donne pas le droit d'être des adorateurs d'une variante traditionnelle de l'Europe, qui serait achevée. La Roumanie croit que la nouvelle recette européenne n'aura pas assez de saveur s'il lui manque des ingrédients des vertus nationales et régionales et donc les arômes roumains».*
25. A cet égard, il convient de mentionner la réunion à Bucarest les 30 et 31 août 1998 sous le vocable: *La Paix est le nom de Dieu – Hommes et religions*. En juillet, le Premier Ministre, lors d'une visite à Rome, exprimait au Pape Jean-Paul II le souhait du Président Constantinescu, au nom du le voir entreprendre une visite en Roumanie. Le Patriarche Teoctist, qui préside aux destinées de l'Église orthodoxe roumaine depuis plus de vingt ans – hormis une courte interruption au moment de l'épisode révolutionnaire de 1989 – doit tenir compte des réactions de son synode et de celles du Patriarcat de Moscou. Le 1^{er} septembre, l'Église orthodoxe entrait dans un nouveau temps liturgique pour une année entière. Le 28 octobre 1998 était officiellement rétabli le dialogue entre l'Église orthodoxe roumaine et l'Église gréco-catholique.
26. Cf. recommandation 1901 du Conseil de l'Europe. Convention-cadre pour la protection des minorités nationales signée entre les gouvernements de Bucarest et de Budapest.
27. Revue Politique étrangère, n°2/96: *Roumanie/Hongrie: peut-il y avoir réconciliation?*
28. Etat fédéral, composé de communautés et de régions, depuis la réforme constitutionnelle de 1993.
29. Diplômée de l'INALCO dans Politique étrangère n°1/97: *Hongrie/Roumanie: rivalités et synergies dans la marche vers l'Europe*.
30. Traité suivi par un accord de réconciliation et de partenariat.
Dans la revue *Balkanologie*, vol. 1, n°2 – décembre 1997 (édité par Homo Balkanicus): *Danube detente: Romania's reconciliation with Hungary after 1996*. Par Tom Gallagher, professeur d'Ethnic Conflict and Peace à l'Université de Bradford.
31. Cf. Courrier des Pays de l'Est, n°413 – octobre 1996.
Dans ce contexte, les acteurs «subnationaux», provinces, régions, départements, villes et communes, sont appelées à jouer un rôle de plus en plus grand dans les relations internationales: une diplomatie régionale apparaît prenant en charge les problèmes transfrontaliers, et cela par une coopération informelle ou des accords tacites entre autorités locales de deux Etats.
L'Eurorégion germano-néerlandaise mise en place en 1958 et déclarée modèle de la coopération locale et régionale par l'UE, a servi d'exemple à l'établissement des eurorégions en Europe centrale et orientale après 1989.
Le régionalisme transfrontalier est représenté au niveau de l'UE par l'ARFE, l'Association des Régions Frontalières Européennes, fondées en 1971 et émanat d'autorités locales. En liaison avec la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe, elle joue un rôle actif dans les débats européens sur les régions et les problèmes qui se posent aux frontières intérieures de l'UE.
32. *Fronts et frontière*.
33. Une logique qui prend sa source dans les conflits d'émancipation nationalistes qui ont surgi tout au long du XIX^e siècle, particulièrement dans le monde clos qu'est l'Europe médiane.
34. Une approche progressive et qui n'est pas sans difficulté comme peut le laisser entrevoir l'article par le Lieutenant-colonel Ion Munteanu. *L'Etat national unitaire roumain – Histoire et réalité* dans la *Revue d'Histoire Militaire* (op. cit., p. 17-21).
35. En 1994, a été créée une Fondation internationale à vocation régionale et se consacrant en particulier aux régions frontalières (FDCE, Fund for the Development of the Carpathian Euroregion). Au-delà de la promotion de la démocratie locale et de la société civile, elle s'est assignée pour mission de promouvoir des coopérations transfrontalières intersectorielles.

36. Accord signé le 15 février 1991 entre Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie, à l'origine de l'accord de Libre-échange centre-européen (CEFTA).
37. *Le bouleversement du monde Géopolitique du XXI siècle* de Marisol Touraine.
38. Cette coopération régionale se fonde sur un vécu et des affinités historiques: la Mitteleuropa, espace de coexistence entre toutes les nationalités, est aujourd'hui encore une réalité. L'Empire des Habsburg donne son identité à l'Europe centrale au point que François FEJTO peut écrire:
«Une certaine nostalgie lie davantage et plus sûrement les peuples du Bassin danubien que les frontières qui les separent».
Quant à l'Allemagne qui a tiré les leçons de la réunification, le croix de Berlin, sans dissocier le couple franco-allemand, souligne clairement sa volonté de réorientation politique et économique autour de l'Europe médiane, zone naturelle de son action.
39. *Courrier des Pays de l'Est*, déc. 1998.
40. M. Catalin Harnagea, Directeur du Service roumain de Renseignements Extérieurs. (ndr. équivalent de la DGSE) dans *Revue d'Histoire Militaire* 4(50) 1998: *Événement : Séminaire international «Sources d'insécurité dans les Balkans, Risques et conflits»*.
41. Discours prononcé en décembre 1996 devant le Parlement roumain.
42. Allocution au Conseil de l'Atlantique Nord, à Bruxelles, le 4 février 1997.